

Discours de l'Ambassadeur Angelina Eichhorst,
Chef de la Délégation de l'Union européenne au Liban

***Lancement des travaux de réaménagement des locaux d'arrestation
du Palais de Justice de Baabda***

Projet "Action de prévention et de réhabilitation des victimes de la torture et autres mauvais traitements", financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'AJEM.

Vendredi 1^{er} avril 2011 – Palais de Justice de Baabda

Monsieur le Premier Président Nabil Moussa, Représentant du Ministre de la Justice,
Monsieur le Juge Mohammad Raad, Représentant du Directeur général de la Justice,
Général Charbel Matar,
Général Salah Gebran,
Monsieur le Procureur Général Claude Karam,
Père Hady Aya,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

C'est un plaisir de lancer avec vous les travaux de réaménagement des locaux d'arrestation du Palais de Justice de Baabda.

Ces travaux font partie intégrante d'un projet mené admirablement par l'Association Justice et Miséricorde, et qui témoigne de l'engagement constant de l'Union européenne et des États membres contre la torture et les mauvais traitements.

Depuis 2009, le projet a obtenu des résultats importants, que ce soit en termes de soutien aux victimes ou d'amélioration des outils que les forces de sécurité ont à leur disposition pour accomplir leur mission dans le respect des droits de l'homme.

Tout d'abord, plus de 700 victimes, hommes et femmes, parmi les détenus et prisonniers ont à ce jour bénéficié d'un soutien légal, psychologique et/ou médical.

Par ailleurs, dans le cadre de ce projet, les Forces de Sécurité Intérieure ont lancé en janvier dernier une commission ayant pour but de traiter les recours concernant des traitements inhumains ou dégradants sur des détenus. Cette commission présidée par le Général Matar a commencé ses travaux et nous espérons pouvoir constater ses premiers résultats prochainement.

C'est donc une nouvelle composante de ce projet qui débute aujourd'hui : l'aménagement et l'équipement des cellules de 80 postes de police et de Palais de Justice, ainsi que de 20 centres disciplinaires des gendarmes. Cet aménagement vise la maximisation de l'espace, l'amélioration de la ventilation et de la luminosité pour permettre des conditions humaines de détention. Il devrait également permettre la détention au sein du Palais de Justice d'un plus grand nombre de prévenus, réduisant ainsi la surpopulation carcérale d'une part, l'attente interminable avant la tenue d'un procès, d'autre part.

L'Union européenne encourage également le Liban à dynamiser le transfert de la gestion des prisons du Ministère de l'Intérieur au Ministère de la Justice pour se conformer aux standards internationaux.

Les efforts conjugués de la société civile et des forces de sécurité s'accompagnent d'un certain progrès du Liban vers l'éradication de la torture et des mauvais traitements, par la ratification des conventions internationales en la matière. Mais il est également important de mettre en place un mécanisme national de prévention pour le contrôle des lieux de détention et à soumettre les rapports attendus au Comité contre la torture des Nations Unies.

Je voudrais adresser mes remerciements à tous les partenaires de ce projet. Tout d'abord aux membres de l'Association Justice et Miséricorde, le père Hady et son équipe, pour leur dévouement et leur professionnalisme. L'Union européenne restera aux côtés des défenseurs des droits de l'homme.

Je voudrais aussi saluer les efforts des forces de sécurité et de la justice, dont la participation active dans ce projet démontre l'attachement à la lutte contre les mauvais traitements.

Je vous remercie.